



## Une question, une information ?

Contactez notre coordinateur des services périscolaires et extrascolaires,

**Nicolas HAUMONT au 07.84.15.58.48**

## *Et pendant les vacances scolaires...*

La commune de Tours-sur-Marne met en place un accueil de loisirs destinés aux enfants âgés entre 3 et 12 ans. Cet accueil a lieu, à l'école élémentaire (Rue du Pont), la première semaine des petites vacances (sauf Noël) et pendant le mois de Juillet.

Les inscriptions se font également via le portail BL Citoyen.

N'hésitez pas à contacter Nicolas, notre Coordonnateur, pour tout complément d'information.

### Tarifs du Centre de Loisirs :

Tarif basé sur quotient familial	CAF - Par jour	MSA - Par jour
Tranche 1 (0€ à 500€)	6.00€	10.00€
Tranche 2 (501€ à 1000€)	8.00€	12.00€
Tranche 3 (1001€ à 1500€)	10.00€	14.00€
Tranche 4 (plus de 1500)	12.00€	16.00€

Extérieurs au village	13.00€	17.00€
Restauration scolaire	5,00€ le repas pour tous	



## Mairie de Tours sur Marne

# Les services d'Accueil

## Année 2022/2023



Mairie de Tours sur Marne  
Rue du Pont 51150 Tours sur Marne  
☎ 03.26.58.93.13

## Rappel : Les horaires scolaires

Ces horaires correspondent aux souhaits des parents de disposer d'un léger décalage entre les horaires d'entrée et de sortie pour les 2 écoles de la commune.

	Matin	Après-midi
Ecole maternelle	8h35-11h35	13h20-16h20
Ecole élémentaire	8h25-11h25	13h30-16h30

## L'accueil Périscolaire

Un service d'accueil périscolaire est organisé pour les enfants des écoles maternelle et élémentaire.

Tarif modulé en fonction du quotient familial (*voir grille tarifaire*)

**Matin :** les enfants seront accueillis dans leur école à partir de 7h30 (Lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi).

Le tarif appliqué sera le même quelle que soit l'heure d'arrivée de l'enfant.

**Soir :** les enfants seront accueillis dans les deux écoles, vous pouvez opter pour 1h ou 2h d'accueil.

➤ **1ère heure :** de 16h20 à 17h20 pour l'école maternelle  
de 16h30 à 17h30 pour l'école élémentaire  
(lundi, mardi, jeudi et vendredi)

➤ **2ème heure :** de 17h20 à 18h20 pour l'école maternelle  
de 17h30 à 18h30 pour l'école élémentaire

Le goûter a lieu à 16h30

Possibilité de départs échelonnés à partir de la 2<sup>de</sup> heure.

Un départ échelonné est organisé à partir de 16h30 le vendredi soir.

Tout dépassement de + de 5 minutes lors des temps périscolaires du soir entrainera la facturation d'une plage supplémentaire.

### Annulations .

- **pour raison médicale** sur présentation d'un certificat médical, cependant un délai de carence de 2 jours vous sera appliqué,
- **grève :** sous réserve d'une information 48h en avance en Mairie,
- **Sortie de classe** sous réserve d'une information donnée **1 semaine avant la date d'absence.**

### Inscription complémentaire possible au cours de la période :

- Pour raison **familiale exceptionnelle**,
- Pour raison **professionnelle** sur présentation d'un justificatif.

*Le report de ces modifications se fera sur la facture suivante*

**Enfants jusque 6 ans :** en fin d'année, à votre demande, un état récapitulatif des frais de garde vous sera remis pour déductions fiscales éventuelles.



Pour les personnes bénéficiant d'une aide MSA  
(Accueil Mercredi)



## Inscriptions

### aux services d'accueil

#### 1ère étape : inscriptions aux services (nouvelle inscription)

#### **Vous devez fournir les pièces suivantes :**

1. **La fiche d'inscription** (ou MAJ des informations sur le portail BL.Citoyen)
2. **La fiche sanitaire** (ou MAJ des informations sur le portail BL.Citoyen)
3. **L'attestation (CAF/MSA) du quotient familial en l'absence de ce justificatif, le tarif maximum sera alors appliqué.**
4. **L'attestation d'assurance en responsabilité civile**

*Ces documents sont obligatoires, d'une part, pour que votre enfant puisse participer aux différents accueils mais aussi pour qu'il soit accueilli dans des conditions optimales afin d'assurer sa sécurité. Ils permettront également de constituer son dossier sur le portail BL.Citoyen et de recevoir vos identifiants.*

*Les familles dont les enfants ont déjà été inscrits l'année scolaire 2018/2019 doivent fournir simplement **une fiche sanitaire, les autorisations complétées et signées ainsi que l'attestation d'assurance en responsabilité civile. Il est impératif de notifier tous changements (situation, adresse, santé...) sur le portail BL Citoyen. (Privilégier la dématérialisation avec l'envoi de documents numériques)***



#### 2ème étape : Les réservations

**Les réservations se feront prioritairement sur le portail BL.Citoyen, à partir de votre espace personnel.**

Toutefois, il est toujours possible, pour les personnes ne bénéficiant pas d'une connexion internet, de venir chercher, en mairie, un planning de réservation à remettre avant chaque nouvelle période.

Aide possible, à la prise en main du portail BL.Citoyen : contact au 03.26.58.93.13

- Christèle, notre secrétaire, ainsi que Nicolas, notre coordonnateur, seront disponibles pour vous familiariser avec cet outil de réservation.



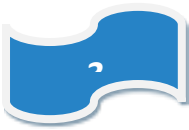
## Accueil Mercredi

**Les enfants accueillis lors des mercredis doit être âgés d'au moins 3 ans. Néanmoins, vous avez la possibilité d'inscrire votre enfant à la crèche jusqu'à ses 4 ans.**

#### Notre projet :

1. Faciliter l'organisation des familles grâce à un service à la carte
  - Matinée : une plage d'accueil de 8h30 à 12h avec début d'activité à 09h00
  - Repas : 12h-13h00
  - Pause méridienne : de 13h00 à 14h00
  - Après-midi : une plage d'accueil de 14h00 à 18h00
2. Proposer un accueil matinal de 7h30 et 8h30 au tarif habituel, pour ceux qui se lèvent tôt.
3. Proposer des activités aussi variées que possible : loisirs créatifs, activités sportives, ateliers culinaires, activités d'expressions, musique, couture, ainsi que des journées à thème. Le programme sera communiqué pour chaque période.
4. Possibilité d'arrivées ou de **départs échelonnés au cours de la première et dernière heure de la journée.**

Merci de respecter strictement les plages horaires des activités afin de permettre leur bon déroulement.



La

## restauration scolaire et la pause méridienne

Tous les midis, plusieurs services sont organisés. Ce sont les élèves de maternelle qui participent au 1<sup>er</sup> service.

Comme pour tous les autres services, la semaine précédant les vacances, vous devez effectuer sur le portail BL.Citoyen, vos réservations des repas pour la période suivante.

### Absences et déductions éventuelles sur facturation suivante :

Quotient familial	L M J V		Mercredi à la carte			
	Accueil périscolaire tarif horaire (matin - soir)	Repas et pause méridienne	Accueil de 7H30-8H30	Plage Mercredi matin	Repas + pause méridienne	Plage Mercredi après-midi
Tranche 1 (0€ à 500€)	0,90€	3,00 €	0,90€	4,00€	3,00 €	4,00€
Tranche 2 (501€ à 1000€)	1,00€	3,30 €	1,00€	5,00€	3,30 €	5,00€
Tranche 3 (1001€ à 1500€)	1,20€	4,30 €	1,20€	6,00€	4,30 €	6,00€
Tranche 4 (plus de 1500€)	1,30€	5.10 €	1,30€	7.00€	5.10 €	7.00€
Extérieurs au village	1,40€	5,20 €	1,40€	7,10€	5,20 €	7,10€

Seules déductions prises en compte :

- ☞ Repas décommandés pour cause de maladie sur présentation d'un certificat médical avec 2 jours de carence.
- ☞ Circonstances exceptionnelles.
- ☞ Sortie de classe sous réserve d'une information donnée **1 semaine avant la date d'absence.**
- ☞ Grève (sous réserve d'une information en mairie **48 heures à l'avance**).

Tarifs : application de la tarification liée au quotient familial



## tarifaire des différents accueils

**Une tarification modulée est appliquée en fonction des ressources des familles.**

Pour répondre à un souci d'équilibre social, 3 tarifs sont toujours appliqués en fonction du quotient familial. Cependant, il est à noter que la commune aide toutes les familles puisque le tarif maximum se situe en dessous du coût de revient réel des prestations.

Afin de connaître le tarif à appliquer, vous devez nous fournir **votre attestation de quotient familial CAF/MSA.**

Vous pouvez l'obtenir :

-sur internet directement à partir de votre compte CAF

Le règlement s'effectue en mairie en espèce ou par chèque à l'ordre du **Régisseur de Recettes Diverses**.

Il est également possible de **régler votre facture en ligne sur BL-citoyen ou via les e-cesu.**

